

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claude Martel 122940	(CD00-0683)	Janine Kean, président Marc Binette Robert Chamberland, A.V.A.	5 juillet 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur sanction
Jean-Baptiste Tran 154612	(CD00-0784)	François Folot, président André Chicoine, A.V.C. Roger Dionne, A.V.C.	6 juillet 2010 à 9h00 7 juillet 2010 à 9h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.	audition sur culpabilité
Guy Nuckle 125206	(CD00-0812)	Jean-Marc Clément, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Michel Gendron	14 juillet 2010 à 9h30 15 juillet 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme représentant.	audition sur culpabilité
Marcel	(CD00-0777)	François Folot,	20 juillet	Chambre de la	Avoir témoigné de la signature d'un assuré	audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Baillargeon 101004		président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marc Binette	2010 à 9h30	sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	<p>hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.</p> <p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	sanction